



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 56910

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le déficit de compétences dont souffre l'Europe, et par répercussion la France, dans le secteur des technologies de l'information et de la communication et sur ses conséquences. Une étude de l'Organisation internationale du travail, publiée en décembre 2000 à l'occasion de la 6e conférence régionale européenne de Genève, lance un avertissement aux pays européens concernant le manque de main-d'oeuvre dans le domaine des technologies nouvelles. En 1998, 1 million de places de travail était à pourvoir. Dans dix-huit mois, 1,6 million sera dénombré. La croissance de l'emploi dans ce secteur doit atteindre 8 % par an, donc les vacances de postes augmenteront par la même occasion. Cette situation préoccupante s'explique avant tout par l'absence de formation et par le vieillissement de la main-d'oeuvre expérimentée. Selon cette même enquête de l'OIT, ces lacunes ont coûté quelque 106 milliards de dollars en perte de produit intérieur brut depuis 1998. Ce manque à gagner devrait s'aggraver encore sans réponse adéquate apportée au manque de préparation des demandeurs d'emploi. Si la pénurie de personnel qualifié n'est pas surmontée, les entreprises ne manqueront pas de se délocaliser dans les régions où les analystes fonctionnels, les programmeurs et les techniciens se trouvent en abondance. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre en matière de formation et s'il a l'intention d'impulser au niveau européen une politique d'adaptation aux exigences de la nouvelle économie afin d'éviter de creuser plus profondément l'écart numérique existant entre le Vieux Continent et les Etats-Unis.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité de réaliser un effort européen tout particulier en faveur de l'enseignement des nouvelles technologies de l'information, afin de former la main-d'oeuvre nécessaire dans un secteur qui croît, selon l'Organisation internationale du travail, de 8 % par an. Le défi de l'adaptation aux exigences de la nouvelle économie, souligné par l'honorable parlementaire, figure désormais au premier plan des préoccupations de l'Union européenne. En effet, le Conseil européen de Lisbonne, les 23 et 24 mars 2000, a défini un nouvel objectif stratégique pour les dix années à venir, afin de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance. Un calendrier très serré fixe les actions concrètes qui seront engagées au titre de ces politiques communautaires. Il s'agit, en premier lieu, d'assurer d'ici à la fin de l'année en cours, l'intégration et la libéralisation des marchés des télécommunications, l'abaissement des coûts d'accès à Internet et l'accès de toutes les écoles de l'Union à Internet, ainsi que de la promotion du développement des technologies de l'information et des réseaux de télécommunications les plus modernes. L'accent est mis, en second lieu, sur l'adaptation des systèmes européens d'éducation et de formation à la société de la connaissance, en vue de favoriser l'emploi, ainsi que sur des progrès vers une politique active de l'emploi. Dans ce contexte dynamique, le Conseil européen de Nice a pris acte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action « e-Europe », qui s'attache à permettre à l'ensemble des Européens de relever le défi numérique mondial. En outre, la présidence suédoise a organisé deux réunions ministérielles informelles (emploi et télécommunications le 16 février, puis éducation et recherche les 2 et 3 mars) pour faire le point sur le

renforcement des compétences au sein de l'Union dans le domaine des technologies de l'information, dans la perspective du Conseil européen de Stockholm qui se tiendra les 23 et 24 mars prochain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56910

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 2001, page 372

**Réponse publiée le :** 19 mars 2001, page 1634